

CLEMENVILLA BI



NORMALISATION

Conforme à la législation biologique européenne.



Règlement Biologique CE 2092/91 modifié par 834/2007

Saisonnalité (recommandation de consommation)

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

DESCRIPTIF GENERAL

Variété	Clémenvillea	
Calibre	Catégorie II	
Grammage	Environ 65 à 85 grs	
Origine	Espagne	
Traçabilité	- Au colis, identification de l'expéditeur et/ou de l'emballeur - N° lot : il doit permettre d'identifier une unité homogène de production.	
Conditionnement	- Fruits non stickés - Colis de 6 kg environ emboitable et empilable > Environ 52 fruits au colis	
Etiquetage	- Etiquette réglementaire + poids du colis si net	
Présentation	- Homogène dans un même colis	
Coloration	- Typique de la variété, pouvant présenter des reflets verts +/- soutenus, sans marquage pouvant entraîner une évolution anormale des fruits.	
Maturité	- Homogène dans un même colis	
Critères de rejet		

